



Vacance au conseil exécutif

Suite au départ de Marie-Ève Dumouchel, un poste est demeuré vacant au Conseil exécutif. Ce poste doit être comblé par l'assemblée des personnes déléguées qui aura lieu le 21 octobre 2019.

Tout membre de la section Salaberry du Syndicat de Champlain intéressé par ce poste est éligible et doit remplir un formulaire. Ce formulaire de mise en nomination est disponible auprès de votre personne déléguée ou sur le babillard syndical de votre établissement à compter du 19 septembre 2019 et devra être retourné au personnel de secrétariat par télécopieur au 450 371-7004 ou par dépôt au bureau du syndicat au plus tard le 21 octobre 2019 à 16 h.

Comité d'élection

Le 4 à 6 de la rentrée



CONSUMATION GRATUITE

Judi 3 octobre 2019

À partir de 16 h

DEZ Taverne Urbaine

19, rue Isabella

Valleyfield

Une place à prendre

Comme chaque année, voilà venu le moment d'élire une personne déléguée pour votre établissement.

Moi, une personne déléguée syndicale ?

Certains voient la fonction comme intimidante, infaisable ou carrément inutile alors que, dans les faits, votre école ou votre centre ne peut se passer de cette personne. Même si l'on n'a pas une grande connaissance des conventions collectives, on peut être délégué. Sébastien Campbell, Dominic Hébert et les membres du conseil exécutif sont présents pour vous accompagner. Tout s'apprend, personne ne peut avoir la prétention de tout savoir. Il ne faut qu'un peu de bonne volonté. Les rouages de la vie syndicale s'acquièrent avec le temps. C'est d'ailleurs une expérience qui met la personne déléguée syndicale en contact avec les mécanismes d'exercice du pouvoir, fait découvrir ses propres capacités et la façon d'exercer une influence. De plus, de la formation est offerte, chaque année, pour permettre aux nouveaux et plus anciens délégués de bien exercer leur rôle.

C'est l'occasion de vivre une expérience enrichissante. Participer à une assemblée et s'impliquer comme personne déléguée mène à une meilleure connaissance de ses collègues, de son milieu de travail ainsi que des actions entreprises par son syndicat. Cet engagement permet également d'approfondir certaines notions et de développer de nouvelles compétences comme la prise de parole en public.

Comment nomme-t-on notre personne déléguée syndicale ?

Vous avez sûrement compris que si je m'adresse à chacune et chacun d'entre vous, c'est afin de vous encourager à vous élire une ou des personnes pour vous représenter à cette instance. Si ce n'est pas déjà fait, comme le stipule la clause 3.5-02 de l'entente locale, le Syndicat nomme, pour chaque école, un enseignant comme délégué syndical. À chaque début d'année, les enseignants devraient être convoqués à une réunion syndicale hors des heures de travail et procéder à l'élection de leur délégué syndical et des autres membres de l'équipe syndicale, dont le substitut.

Que fait une personne déléguée syndicale ?

direction en tenant compte de notre Entente nationale et de notre Entente locale;

- ◆ Favorise une démarche de résolution de problème avec ses collègues et la direction dans le meilleur intérêt de tous;
- ◆ Consulte ses collègues sur les différents sujets importants;
- ◆ Questionne et s'exprime au nom du personnel enseignant de son école/centre lors de l'assemblée des personnes déléguées;
- ◆ Communique les informations syndicales présentées lors de l'assemblée des personnes déléguées ou dans le courrier syndical à ses collègues;
- ◆ Fait connaître les principes et les positions du Syndicat de Champlain, de la FSE et de la CSQ auprès des membres de son établissement;
- ◆ Distribue les documents syndicaux et/ou anime les consultations requises;
- ◆ Discute avec les enseignants qui siègent aux comités conventionnés : le Comité EHDA, le Comité de perfectionnement et le Comité de participation des enseignantes et enseignants.
- ◆ Organise la vie syndicale, les réunions de consultation ou d'information, les actions syndicales;
- ◆ Fait la promotion du journal Le Champlain, La Navette et du site Web du Syndicat de Champlain (CSQ).

Qu'est-ce que l'assemblée des personnes déléguées ?

Une fois par mois, généralement le mardi de 17 h à 19 h, les personnes déléguées syndicales de chaque établissement se rencontrent dans nos bureaux pour recueillir de l'information utile pour les enseignants de leur école/centre, afin d'échanger avec leurs collègues sur les réalités de leur milieu, de parler de nos conditions de travail et de prendre des positions sur les dossiers qui touchent notre profession.

Vous avez le goût de relever un nouveau défi cette année, soyez le délégué syndical de votre établissement. Un délégué syndical qui vous ressemble!

Inscrivez-vous au syndicatchamplain.com sous l'onglet *inscription*.

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com



Session de préparation à la retraite

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) organise prochainement des sessions de préparation à la retraite.

CONTENU

Au cours d'une session qui se déroule sur deux jours*, les objectifs poursuivis sont :

- ♦ évaluer ses besoins financiers à la retraite;
- ♦ passer en revue sa situation légale actuelle et à venir;
- ♦ estimer la date la plus propice de la prise de la retraite;
- ♦ faire connaître l'AREQ (CSQ), ses services, son fonctionnement;
- ♦ présenter le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) « Résidence-automobile »;
- ♦ prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite.

Les divers sujets sont traités par des conférencières et des conférenciers experts, recrutés pour leur compétence. Des moments sont prévus pour les questions, les échanges et les discussions.

CLIENTÈLE VISÉE

Les sessions de préparation à la retraite sont destinées aux membres du Syndicat qui prendront leur retraite au cours des deux prochaines années, c'est-à-dire, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021. La conjointe ou le conjoint du membre peut y participer moyennant des frais d'inscription de 60 \$.

DEUX SESSIONS EN MONTÉRÉGIE

(N.B. : La session se déroule sur deux jours)

À LONGUEUIL

Au Sandman Hôtel
999, rue de Sérigny à Longueuil
Tél. : 1 800 726-3626
Vendredi 22 novembre 2019
18 h : Inscription*

18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session
Samedi 23 novembre 2019
9 h à 16 h : 2^e partie de la session

À SAINT-HYACINTHE

Au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe
1325, rue Daniel-Johnson O. à Saint-Hyacinthe
Tél. : 1 844 351-7988
Vendredi 21 février 2020
18 h : Inscription*
18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session
Samedi 22 février 2020
9 h à 16 h : 2^e partie de la session

* Il est essentiel que les participantes et participants assistent à la séance du vendredi soir.

INSCRIPTION EN LIGNE

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire en ligne dès maintenant en remplissant le formulaire électronique au : <http://areqspr.gofino.ca/>

Une confirmation de votre inscription vous sera acheminée par courriel.

La date limite d'inscription pour la session de novembre est le 20 novembre 2019. Pour la session de février, la date limite est le 19 février 2020.

FRAIS

Les frais d'inscription des membres de Champlain (CSQ) sont de 50 \$ et ceux de la conjointe ou du conjoint de 60 \$. Veuillez noter que les frais d'inscription sont payables sur place par chèque ou en argent.

Comme les frais d'inscription, de repas, de transport et d'hébergement seront remboursés par le Comité de perfectionnement, vous devez vous procurer un formulaire « Présentation de projet » disponible au secrétariat de votre établissement, le compléter et le transmettre aux Services des ressources humaines de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement seront remboursés selon la politique de perfectionnement de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Une confirmation de votre réservation de chambre vous sera acheminée 1 mois avant la tenue de la session.

Réservez dès maintenant votre présence à cette enrichissante fin de semaine, car les places sont limitées et les demandes sont nombreuses.

N.B. : Il serait utile d'apporter votre dernier état de participation personnel provenant de Retraite Québec.



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com